

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE
COMPTE-RENDU DES DECISIONS**

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales,

Date de la convocation : 16/09/2020

Date d'affichage : 1^{er} octobre 2020

Date de la publication sur le site internet www.paysdegrasse.fr :

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre du mois de septembre à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Théâtre de Grasse, 2 avenue Maximilien Isnard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Ali AMRANE, Pierre ASCHIERI, Marc BAZALGETTE, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Aline BOURDAIRE, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Marie CHABAUD, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Laurence COSTE, Jean-Marc DELIA, Nicolas DOYEN, Anne-Marie DUVAL, Gilbert EININGER, Paul EUZIERE, Annie FRECHE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Pauline LAUNAY, Jean-Marc MACARIO, Christophe MARTELLO, Claude MASCARELLI, Roger MISSENTI, Sylvie MORLIERE, Robert NOVELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Annie OGERO-MAIRE, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Pascal PELLEGRINO, Serge PERCHERON, Roland RAIBAUDI, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Claude SERRA, Florence SIMON, Martine ULBADI, David VARRONE, Alain YBERT.

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE : Pierre BORNET après la délibération n°144.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : Claude BOMPAR après la délibération n°135, Claude CEPPI après la délibération n°128, Stéphane CASSARINI après la délibération n°125, Jean-Louis CONIL après la délibération n°134, Gilles RONDONI après la délibération n°128, Pascal PELLEGRINO après la délibération n°135, David VARRONE après la délibération n°125.

ONT DONNE POUVOIR : Marie AMMIRATI à Jean-Marc DELIA, Julie CREACH à Marc COMBE, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Valérie COPIN à Gilles RONDONI, Gérard DELHOMEZ à Jean-Marc MACARIO, Odile DESPLANQUES à Catherine SEGUIN, Jean-Marc GARNIER à Serge PERCHERON, Karine GIGODOT à Philippe BONELLI, Brigitte LUCAS à Claude SERRA, Henri CHRIS à Jérôme VIAUD, Christian ZEDET à Pierre ASCHIERI.

ETAIENT ABSENTS : Jean-Paul CAMERANO, Murièle CHABERT, Maxime COULLET, Patrick ISNARD, Cyril DAUPHOUD, Christophe MOREL.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

Les procès-verbaux des séances du conseil de communauté du 16 juillet et 23 juillet 2020 sont adoptés à l'unanimité.

1- Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'ordonnance n°2020_391 du 1^{er} avril 2020 et conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

DP2020_056	Tarifification des droits d'entrée au MIP.
DP2020_057	Promotion de la pratique cyclable – Renouvellement de la Convention de participation financière entre les Communautés d'agglomération Cannes Pays de Lérins, Sophia-Antipolis et du Pays de Grasse avec l'Association « Choisir Le Vélo »
DP2020_058	Mutualisation des services- assistance ponctuelle en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme pour la Commune de Pégomas.
DP2020_059	Convention d'adhésion à Grasse campus service de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour l'établissement EFCAM
DP2020_060	Restauration d'un pigeonnier - Acceptation de dons dans la cadre du partenariat entre l'association Mission Patrimoine et la CAPG.
DP2020_061	Signature d'une convention d'occupation domaniale pour l'exploitation de l'espace snack buvette de la piscine municipale de Peymeinade pendant la période estivale 2020
DP2020_062	Signature d'un acte administratif de cession de bien meuble entre Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SARL T18 YVAN REMOND à l'aliénation d'un véhicule poly-benne (GRUE) de marque NISSAN, immatriculé 971-BCG-06.
DP2020_063	Convention de partenariat entre Century 21 AIG Grasse et Grasse Campus
DP2020_064	Convention de partenariat entre l'Ecole Supérieure du Parfum et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2020_065	Convention de partenariat entre la SCIC Piste d'Azur et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2020_066	Convention de partenariat entre la SCIC Piste d'Azur et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2020_067	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des espaces au Musée international de la Parfumerie, signée le 26 août 2019 entre la CAPG pour le MIP, et l'association Ad Vitâme.
DP2020_068	Exposition hivernale 2020 du Musée International de la Parfumerie « <i>Leonetto Capiello, l'affiche et la parfumerie</i> ». Vente du catalogue à la Boutique du Musée International de la Parfumerie.

DP2020_069	Exposition estivale 2021 du Musée International de la Parfumerie « <i>Le siècle des poudriers (1880-1980) ; La poudre de beauté et ses écrins ; Autour de la collection d'Anne de Thoisy-Dallem</i> ». Vente du catalogue à la Boutique du Musée International de la Parfumerie.
DP2020_070	Prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de repas pour une intervenante au Musée International de la Parfumerie.
DP2020_071	Prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de repas pour une intervenante au Musée International de la Parfumerie.
DP2020_072	Conclusion d'une convention de mise à disposition d'un hébergement du 1 ^{er} au 7 septembre 2020 entre la Communauté d'agglomération et la commune de Caille dans le cadre du concours « Prix Thorenc d'art – Villa Arson 2020 ».

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

2- Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

N° MARCHÉ	OBJET	TITULAIRE	notifié le	Montant en € HT
2020/06	Dispositifs programmés d'amélioration du parc privé : évaluation et étude pré-opérationnelle	Groupement conjoint FGN CONSEIL (mandataire) / APIC / TU-DU architecture / DEVELOP'TOIT 5 rue Joseph Dijon 75018 PARIS	17/072020	64 505,00 €
2020/07.1	Travaux de première urgence sur le réseau d'alimentation en eau potable - Commune du MAS - 5 lots LOT N°01 : Maçonnerie	EIFFAGE ROUTE GRAND SUD ALPES VAUCLUSE - ZA Route de Grasse 04120 CASTELLANE	20/07/2020	43 600 €
2020/11	Travaux de sol souple au siège de la CAPG	SARL Société Nouvelle MS DECO 12 chemin de saquier 06200 NICE	17/07/2020	41 047,77 €
2020/15	Remplacement d'équipements scéniques (perches) du Théâtre de Grasse	S.N. LEBLANC SCENIQUE 12, avenue de la Gare 55500 NANCOIS SUR ORNAIN	16/07/2020	Tranche ferme : 109 624 € HT Tranche optionnelle 1 : 17 110 € HT
2020/16	Insertion sociale et professionnelle ayant comme support des prestations de nettoyage	ASSOCIATION DEFIE 5 avenue de Font Laugiere 06130 GRASSE	16/07/2020	78 020,91 €

2020/17	Fourniture et livraison de repas et de goûters en liaison froide pour la restauration scolaire, les centres de loisirs et les crèches	SOCIETE FRANCAISE DE RESTAURATION ET SERVICES SODEXO Éducation 6 rue de la Redoute 78043 GUYANCOURT Cedex	18/08/2020	34 450,50 €
2020/18	Acquisition et entretien de vélos à assistance électrique Suite à une première procédure déclarée sans suite	SARL SOPHIEN Cycles Omega 42 chemin de l'Orme 06130 GRASSE	18/08/2020	33 620,40 €

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

3- Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

DB2020_008	PLAN LOCAL D'INSERTION POUR L'EMPLOI. Réponse à l'appel à projets n°7 du Département des Alpes-Maritimes/Demande de financement
DB2020_009	PLAN LOCAL D'INSERTION PAR L'EMPLOI - Réponse à l'appel à projets de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur/Demande de financement

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

DELIBERATIONS

N°105 : Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à proposer ces commissaires ci-dessous aux services fiscaux pour constituer la commission intercommunale des impôts directs.

Proposé par la commune de	Commissaires titulaires
AMIRAT	- TOSELLO Patrick
ANDON	- ALBERTINI Christel
AURIBEAU-SUR-SIAGNE	- RIOUX Stéphane
BIANÇONNET	- PERIER René
CABRIS	- SAUZE Mathias
CAILLE	- CLARAC Claude
GARS	- DUVAL Sébastien
GRASSE	- COPIN Valérie - MOREL Christophe - BUTTY Catherine

	- EUZIERE Paul
LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE	- NOVELLI Robert - LACQUEMENT ALAIN
LE MAS	- DELY Claire
MOUANS-SARTOUX	- ABADIE Florence - BECCHETTI Martine - CAMPANELLA Marc
PEGOMAS	- REYNAUD Jean-Paul
PEYMEINADE	- BROUSTEAU Françoise - DALMAS Alain
SAINT-AUBAN	- ROMANI Michel
SAINT CEZAIRE-SUR-SIAGNE	- CAMATTE Françoise - PIANA Isabelle
SAINT VALLIER-DE-THIEY	- GIRARDIN Frédéric - BECOT Nicolas
SERANON	- LAUGIER Gérard
SPERACEDES	- BAUSSY Gérard
VALDEROURE	- POUCHOL Dominique

- **Considérant** que les communes membres ont proposé les **commissaires suppléants** suivants :

Proposé par la commune de	Commissaires suppléants
ANDON	- BLANCHEMANCHE Nicolas
AURIBEAU-SUR-SIAGNE	- MAURER Virginie
BRIANCONNET	- PIERRISNARD Christian
CABRIS	- CINQUIN Jean-Noël
CAILLE	- BEERTACCHI Nicole
GARS	- CARDACCIA Jean-Pierre
LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE	- JACQUET Michèle
LE MAS	- PORTELLA Ghyslaine
MOUANS-SARTOUX	- SALUZZO Stéphane - VIDAL Yann
PEGOMAS	- MILLET Peggy
PEYMEINADE	- BOURS Jean-Claude - MAILLOUX Thierry
SAINT-AUBAN	- PERRIMOND Carole
SAINT CEZAIRE-SUR-SIAGNE	- MAURE Frédérique
SAINT VALLIER-DE-THIEY	- UGOLINI Philippe
SERANON	- BRODARD Sylvie
SPERACEDES	- COMPANI Serge
VALDEROURE	- GUIOL Daniel - SICCARDI Jean

- **DE TRANSMETTRE** la présente décision à monsieur le préfet et à la Direction Départementale des Finances Publiques.

N°106 : Désignation des représentant(es) du conseil de communauté pour siéger au sein du conseil d'administration de l'office de tourisme communautaire.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les conseiller.es communautaires suivants pour siéger au sein du conseil d'administration de l'office de tourisme communautaire :
- **TITULAIRES : Claude CEPPI, Jean-Marc DELIA, Michèle PAGANIN, Ludovic SANCHEZ, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Christian ZEDET.**

- SUPPLEANT.ES : **Pierre BORNET, Marino CASSEZ, Henri CHRIS, Yves FUNEL, Jean-Marc MACARIO, Sylvie MORLIERE.**

N°107 : Désignation de représentants.es au sein des conseils d'administration des collèges et lycées

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les délégués.es ci-dessous pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse auprès des établissements suivants :

Nom	Localité	Représentant.e titulaire	Représentant.e Suppléant.e
Collège Saint-Hilaire	GRASSE	Pierre BORNET	Dominique BOURRET
Collège Canteperdrix	GRASSE	Valérie COPIN	Michèle PAGANIN
Collège Les jasmins Sainte-Marguerite	GRASSE	Cyril DAUPHOUD	Marie CHABAUD
Collège Carnot	GRASSE	Dominique BOURRET	Christian ORTEGA
Collège La Chênaie	MOUANS-SARTOUX	Annie FRECHE	Christiane RESQUISTON
Collège Paul Arène	PEYMEINADE	Jean-Marc MACARIO	Claude SERRA
Collège Simon Wiesenthal	SAINT-VALLIER-DE-THIEY	Christian ZEDET	Geneviève PISCITELLI
Collègue Arnaud Beltrame	PEGOMAS	Florence SIMON	Christian ORTEGA
Lycée professionnel François de Croisset	GRASSE	Roger MISSENTI	Jean-Paul HENRY
Lycée général technique Amiral de Grasse	GRASSE	Marino CASSEZ	Claude CEPPI
Lycée général technique Alexis de Tocqueville	GRASSE	Annie FRECHE	Gilles RONDONI
Lycée professionnel Léon Chiris	GRASSE	Cyril DAUPHOUD	Ismaël OGEZ

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Directeur académique des services de l'Education Nationale et aux établissements.

N°108 : Désignation d'un référent pour le plan climat énergie territorial (PCAET)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dans le cadre du PCAET :

- **Marc COMBE**

- **DE NOTIFIER** la présente délibération au président du comité décisionnel du PCAET.

N°109 : Désignation des représentant(e)s de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Piste d'Azur

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** comme représentant.es de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour siéger au sein des assemblées de la SCIC Piste d'Azur.
 - Titulaire : **Dominique BOURRET**
 - Suppléante : **Sylvie MORLIERE**
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à la SCIC Piste d'Azur.

N°110 : Désignation de représentant.es de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein de l'association « Centre de développement culturel du Pays de Grasse » (Théâtre de Grasse)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** six représentant.es de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour siéger au conseil d'administration de l'association :

Titulaires :

- **Jérôme VIAUD** (membre de droit)
- **Dominique BOURRET** (membre de droit)
- **Pauline LAUNAY**

Suppléant.es :

- **Odile DESPLANQUES**
- **Florence SIMON**
- **Christian ORTEGA**

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à l'association « Centre de développement culturel du Pays de Grasse » du Théâtre de Grasse.

N°111 : Désignation de représentant(e)s au sein de la société coopérative d'intérêt collectif « Transition écologique territoriale par la recherche et l'innovation sociale » (SCIC TETRIS)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :
(Ne prend pas part au vote : Jean-Paul HENRY)

- **DE DESIGNER** en qualité de représentant titulaire et de représentante suppléante de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour siéger au sein des assemblées de la SCIC TETRIS :
 - Titulaire : **Jean-Paul HENRY**
 - Suppléante : **Nicole NUTINI**
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à la SCIC TETRIS.

N°112 : Election des membres de la - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ELIRE** à la commission consultative des services publics locaux :
 - **Raoul CASTEL**
 - **Jean-Marc DELIA**
 - **Jean-Marc MACARIO**
 - **Christophe MARTELLO**
 - **Christian ORTEGA**
 - **Michèle PAGANIN**
 - **Roland RAIBAUDI**
 - **Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE**
 - **Claude SERRA**
 - **Christian ZEDET**
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de désigner les 2 membres représentant des associations d'usagers.

N°113 : Composition de la commission permanente d'ouverture des plis pour les délégations de service public (CDSP)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE CONSTITUER** une commission permanente d'ouverture des plis comprenant, hormis le président ou son représentant, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ;
- **DE PROCEDER** à l'élection des membres ;
- **DE PROCLAMER** élus à la commission permanente d'ouverture des plis :

Titulaires	Suppléants
Raoul CASTEL	Jean-Paul HENRY
Claude CEPPI	Jean-Marc MACARIO
Michèle PAGANIN	Ismaël OGEZ
Florence SIMON	Roland RAIBAUDI
Christian ZEDET	Claude SERRA

N°114 : Désignation des membres de la commission d'entente la gestion du Canal du Béal

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les trois membres suivants pour représenter la CAPG au sein de la commission de coopération de l'entente du Béal :
 - **Robert NOVELLI**
 - **Christian ORTEGA**
 - **Florence SIMON**

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Président de la CA Cannes Lérins et à Monsieur le Président du SMIAGE Maralpin.

N°115 : Approbation du procès-verbal de mise à disposition de l'équipement de télécommunications « NRA ZO Les Roches Grises » situé à Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition au SICTIAM de l'équipement de télécommunications « NRA ZO Les Roches Grises » et de son lien de collecte ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le procès-verbal de mise à disposition au SICTIAM de l'équipement de télécommunications « NRA ZO Les Roches Grises » et de son lien de collecte, joint en annexe.

N°116 : Attributions de subventions et signature d'une convention d'objectifs et de financement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :
(ne prend pas part au vote : Jean-Paul HENRY)

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention aux bénéficiaires suivants :
 - Association ITEC : 11 000 € (étant précisé qu'il reste à verser 5 500 euros compte tenu de l'acompte exceptionnel déjà versé) ;
 - Association Evaléco : 10 000 € (étant précisé qu'il reste à verser 5 000 euros compte tenu de l'acompte exceptionnel déjà versé) ;
 - SCIC TETRIS : 9 000 € (étant précisé qu'il reste à verser 4 500 euros compte tenu de l'acompte exceptionnel déjà versé).

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020, au chapitre 65, article 6574.

N°117 : Attribution d'une subvention au Comité Régional du Tourisme

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention pour le Comité Régional du Tourisme (CRT) Côte d'Azur d'un montant de **15 000 €** pour l'exercice 2020 (étant précisé qu'il restera à verser **7 500 €** en tenant compte de l'avance déjà versée) ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020, au chapitre 65, article 6574.

N°118 : Recrutement d'un assistant d'études planification urbaine / aménagement - Contrat à durée déterminée de 3 ans

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} octobre 2020 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2020 et suivants.

N°119 : Mutualisation - Convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Saint-Auban à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 17,14% d'un temps complet (6 heures par semaine) de Madame Marie-Josée SEGUR en qualité d'agent d'entretien à compter du 1^{er} septembre 2020,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention correspondante ainsi que ses éventuels avenants.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2020 et suivants.

N°120 : Tableau des effectifs n°31 - Création, suppression et mise à jour d'emplois

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE CREER** les postes suivants à temps complet :
 - 1 assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle,
 - 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe,
 - 1 adjoint administratif,
 - 3 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe,
 - 2 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe,
 - 2 adjoints d'animation principaux de 2^{ème} classe.
- **DE PREVOIR DE SUPPRIMER** les postes ci-dessous après avis du comité technique :
 - 1 assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe,
 - 1 rédacteur principal de 2^{ème} classe,
 - 1 agent social à 7h00 hebdomadaires,
 - 1 auxiliaire de puériculture principale de 1^{ère} classe

- 2 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe,
 - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - 2 adjoints d'animation.
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs modifié n°31 ci-dessous ;
 - **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets 2020 et suivants, au chapitre 012 ;
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

N°121 : Programmation 2020 du Contrat de ruralité du Pays de Grasse. Attribution d'une subvention et signature de la convention d'objectifs et de financement avec l'association Harpèges – les accords solidaires.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER**, dans le cadre du contrat de ruralité, l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2020 à l'association HARPEGES – LES ACCORDS SOLIDAIRES : 20 000 € (étant précisé qu'un acompte de 10 000 € a déjà été versé) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020, au chapitre 65, article 6574.

N°122 : Programmation prévention de droit commun 2020 : attribution de subventions / signature des conventions d'objectifs et de financement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention pour les bénéficiaires suivants :
 - HARPÈGES – LES ACCORDS SOLIDAIRES : 35 000 € ;
 - ARPAS : 6 000 € ;
 - FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL : 8 000 € ;
 - MÉDIATION MOSAÏQUE : 1 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et de financement 2020 ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020, au chapitre 65, article 6574.

N°123 : Modalités de consultation du conseil de développement de la communauté d'agglomération du pays de grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le renouvellement et les modalités générales de consultation et fonctionnement du Conseil de Développement du Pays de Grasse ;

- **DE PRENDRE ACTE** que Monsieur le Président nommera les membres du Conseil de Développement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents qui seront la suite de la présente délibération.

N°124 : Programmation sports 2020 – Attribution de subventions et signatures des conventions d'objectifs et de financement 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention aux bénéficiaires suivants :
 - Rugby Olympique de Grasse : 85 000 € (étant précisé qu'il reste à verser 46 000 €, une avance de 39 000 € ayant déjà été versée) ;
 - Dauphins du Pays de Grasse : 20 300 € (étant précisé qu'il reste à verser 10 300 €, une avance de 10 000 € ayant déjà été versée) ;
 - Cercle d'Escrime du Pays de Grasse : 32 700 € (étant précisé qu'il reste à verser 16 700 €, une avance de 16 000 € ayant déjà été versée) ;
 - Association Sportive Automobile de Grasse : 15 000 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et de financement 2020, ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020, au chapitre 65, article 6574.

N°125 : Attribution d'une subvention et signature d'une convention avec la SCIC TETRIS (formation Web)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 20 000 € à la SCIC TETRIS pour le projet décrit ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020, au chapitre 65, article 6574.

N°126 : Instauration de la taxe GEMAPI au 1^{er} janvier 2021

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'INSTAURER ET PERCEVOIR** à compter du 1^{er} janvier 2021 la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) conformément à l'article 1530 bis du CGI ;
- **DE DIRE** que le produit de la taxe GEMAPI sera voté chaque année avant le 15 avril de l'année budgétaire conformément à l'article 1639 A du CGI et sera imputé sur le budget principal de la CAPG ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toute décision et accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE NOTIFIER** la Présente délibération à Monsieur le Comptable Public de Grasse, Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques et Monsieur le Président du SMIAGE.

N°127 : Budget primitif 2020 - Versement d'une subvention du budget principal au budget annexe Sainte-Marguerite II

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue **DECIDE** :

(contre : Paul EUZIERE et Magali CONESA)

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention du budget principal au budget annexe Sainte-Marguerite II d'un montant de 500 000 € ;
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus en dépenses au budget principal et en recettes au budget annexe Sainte-Marguerite II au budget primitif 2020 ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Comptable public de Grasse et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

N°128 : Attributions de subventions/signatures des conventions d'objectifs et de financement.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions pour les projets décrits ci-avant et les bénéficiaires suivants :

• ADNA :	2 000€
• AGRIBIO 06 :	1 500€
• ATELIER DU 06 :	1 500€
• LPO :	2 200€
• MEDITERRANEE 2000 :	1 200€
• Association de sauvegarde de la Siagne et de son canal :	500€
• EVALECO :	1 300€

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020, au chapitre 65, article 6574.

N°129 : Avenant n°5 au contrat de Délégation du service public de l'Eau Potable sur la commune de Grasse.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue **DECIDE** :

(contre : Paul EUZIERE et Magali CONESA)

- **D'APPROUVER** la remise financière exceptionnelle temporelle et proportionnelle à la durée des mesures de précaution pour les usagers concernés, période courant du 21 novembre 2019 au 20 mars 2020 (à Prendre en compte sur la facture des

usagers consentie par la CAPG et le SIEF dans le cadre de la crise sanitaire cryptosporidiose);

- **D'APPROUVER** la création d'un ilot concessif pour la réalisation de travaux de sécurisation et d'interconnexion des différentes ressources distribuées sur le périmètre de la CAPG financés par le Déléataire SUEZ Eaux France à hauteur de 300 000,00 € H.T maximum;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°5 au contrat de Délégation du service public de l'Eau Potable n°06 069 00 01.12.

N°130 : Avenant n° 8 au contrat de délégation du service public de l'Assainissement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°8 au contrat de délégation de service public à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et SUEZ Eaux France ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°8.

N°131 : Application de la loi Oudin-Santini – Association rencontres Africaines

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **APPROUVER** le principe du versement d'une participation financière de 20 000 € à l'association « Rencontres Africaines » pour le renforcement de l'accès à l'eau potable des populations de 6 villages situés dans la Commune de Diébougou (BURKINA FASO) ;
- **APPROUVER** les termes de la convention relative au cofinancement de ce projet ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président, à signer pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer les conventions initiales, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution à la présente délibération.

N°132 : Approbation du projet de modification des statuts du SIEF

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet de modification des statuts du SIEF ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président du SIEF.

N°133 : Convention pour le versement de la participation financière du SIEF à la CAPG au titre de la cryptosporidiose

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue **DECIDE** :

(contre : Paul EUZIERE et Magali CONESA)

- **D'ACCEPTER** une participation financière suivantes de la part du SIEF pour le territoire de la ville de Grasse de 219 641,76 €

- **D'APPROUVER** les termes de la convention à la présente permettant de verser ces participations aux entités distributives ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention susmentionnée.

N°134 : Avenant n°5 : Indemnisation des transporteurs dans le cadre du Marché Public n°2015/29 portant sur la réalisation des services des transports urbains dont services scolaires dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** eu égard à l'impact de la crise sanitaire sur l'exécution du marché public n° 2015/29 portant sur la réalisation de l'exploitation du service des transports urbains dont services scolaires sur le territoire du Pays de Grasse, le principe de l'indemnisation du Groupement Momentané d'Entreprises (GME) Transdev Urbain (établissement de Grasse), en tant que mandataire du marché / Autocars Musso / TCAVL selon les conditions fixées par l'avenant annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant à la présente délibération ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

N°135 : Avenant n°3 à la Convention cadre relative à l'organisation des Transports entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le principe général de l'avenant n°3 ayant pour objet d'abroger les dispositions de l'avenant n°2 à la convention cadre, relative à l'organisation des transports et correspondant au renfort d'offre sur les lignes régulières régionales 600 Cannes/Grasse et 610 Cannes/Grasse par Pégomas, suite à l'affrètement de celles-ci sur le ressort territorial de la CAPG, et ce à compter du 19 octobre 2020 ;
- **D'APPROUVER** les modalités techniques, financières et juridiques de ce présent Avenant n°3.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°3 avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

N°136 : Opération de construction neuve de 28 logements locatifs sociaux financés en PLUS-PLAI, résidence « Damiano Humbert Ancel », 280-300 chemin des Gourettes à Mouans-Sartoux (03370) – Garantie d'emprunts CDC accordée à Logis Familial - Contrat de prêt n° 108339

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 108339 ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Société d'HLM LOGIS FAMILIAL ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Société d'HLM LOGIS FAMILIAL ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°137 : Opération d'acquisition en VEFA de 10 logements locatifs sociaux dont 7 financés en PLUS-PLAI, Résidence « Rosalie Park », 34 route de Cannes à Grasse (06130) – Garantie d'emprunts CDC accordée à Vilogia

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions des contrats de Prêt n°113326 ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SAHLM VILOGIA ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SAHLM VILOGIA ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°138 : Opération d'acquisition en VEFA de 10 logements locatifs sociaux dont 10 financés en PLS, Résidence « Rosalie Park », 34 route de Cannes à Grasse (06130) – Garantie d'emprunts CDC accordée à Vilogia

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions des contrats de Prêt n°113327
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SAHLM VILOGIA ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°139 : Garantie d'emprunts banque des Territoires (CDC) accordée à Logirem – Avenant de réaménagement n°102970 – Ligne de prêt réaménagée n°1229832

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** la garantie du Prêt Réaménagé n°1229832, figurant à l'avenant de réaménagement n°102970, contracté par LOGIREM auprès de la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations), selon les conditions définies dans les "Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations" ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°140 : Opération d'acquisition-amélioration de 20 logements locatifs sociaux dont 3 finances en PLS par la CDC, "Ilot Nègre", a Grasse (06 130) - garantie d'emprunts CDC accordée à Vilogia - contrat de prêt n°108197

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** la garantie du Prêt Réaménagé n°1229832, figurant à l'avenant de réaménagement n°102970, contracté par LOGIREM auprès de la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations), selon les conditions définies dans les "Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations" ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°141 : Opération d'acquisition-amélioration de 20 logements locatifs sociaux dont 17 finances en PLS par Arkea, "Ilot Nègre" à Grasse (06 130) - garantie d'emprunts Arkea accordée à Vilogia – signature des contrats de prêts n°16386134, n°16386069 et n°16385775

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions des contrats de Prêt n°16386134, n°16386069 et n°16385775 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces contrats de prêts ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SAHLM VILOGIA ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°142 : Projet de rénovation urbaine de la ville de Grasse – subvention de la

communauté d'agglomération du pays de Grasse a la sa d'habitations à loyer modéré 3f sud pour l'opération de production de 9 logements locatifs sociaux finances en plus-cd, "ilot Mougins-roquefort" à Grasse – signature d'une convention de financement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le versement de cette subvention, à hauteur de 50 000 € sur l'exercice 2021, et à hauteur de 50 972 € sur l'exercice 2022 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2021 et 2022;
- **D'ETABLIR** une convention de financement entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SA d'HLM 3F SUD, pour le financement de l'opération « Ilot Mougins-Roquefort », dans le cadre de l'avenant de sortie à la convention de rénovation urbaine de la Ville de Grasse ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SA d'HLM 3F SUD ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président ou son représentant à signer ladite convention de financement et tout document qui ferait suite à la présente délibération.

N°143 : Opération programmée d'amélioration de l'habitat du Pays de Grasse 2017-2019 – Signature d'un avenant n°1 a la convention.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Grasse 2017-2020 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président ou son représentant à signer cet avenant ;
- **DE SOLLICITER** de l'Anah les aides à l'ingénierie pour le financement de l'équipe opérationnelle ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°144 : Attribution d'une subvention à l'agence départementale d'information sur le logement des Alpes-Maritimes (Adil 06) pour l'année 2020 et désignation représentants CAPG.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes (ADIL 06) de 10 000 € pour l'année 2020, étant précisé qu'il reste à verser 5 000 €, un acompte de 5 000 € ayant déjà été versé en vertu de la décision du Président n°DP2020_28 du 30 avril 2020 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020 au chapitre 65, nature 6574 ;

- **DE DESIGNER** Madame Marie-Louise GOURDON, Vice-Présidente déléguée à l'habitat et au logement pour représenter la communauté d'agglomération au sein de l'ADIL 06 ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à l'ADIL 06 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la mission qui serait la suite de la présente délibération.

N°145 : Permis de louer : instauration du dispositif d'autorisation préalable de mise en location et délégation à la ville de Grasse de la mise en œuvre et du suivi des autorisations sur son territoire.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'instauration d'un périmètre géographique soumis à autorisation préalable à la mise en location selon le plan ;
- **DE DELEGUER**, pendant la durée de validité du PLH, conformément aux articles L.635-1 à L.635-10 du CCH, à la Commune de Grasse, la gestion et le suivi des autorisations préalables de mise en location sur son territoire ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes et à la Caisse de Mutualité Sociale Agricole ;
- **D'ACTER** qu'un rapport annuel sur l'exercice de cette délégation sera adressé par la commune à la communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la mission qui serait la suite de la présente délibération.

N°146 : Acquisition d'un local destiné à la collecte des déchets, place Georges Maurel, commune de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE RAPPORTER** la délibération du conseil communautaire DL2019_211 en date du 13 décembre 2019,
- **D'APPROUVER** l'acquisition du local à déchets, lot n°5 de la copropriété sise au N° 12 de la place Georges Maurel à Grasse, sur les parcelles cadastrées BE 32, 33, 34 et 35 , pour un montant total de 15 000 € HT, hors frais d'enregistrement et de publicité.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à cette cession.

N°147 : Charte zéro déchets plastiques

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les termes de la Charte d'engagement « zéro déchet plastique » ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette Charte ;
- **DE REMPLIR** le questionnaire Charte « zéro déchet plastique » et de s'engager à mettre en œuvre les actions inscrites pour une diminution des déchets plastiques dans les milieux naturels et en stockage ;
- **DE COMMUNIQUER** sur les actions engagées et les résultats obtenus auprès de l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité (ARBE) et la Région ;
- **DE PARTICIPER** aux ateliers d'information organisés par la Région et animés par l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité (ARBE) portant sur des thématiques spécifiques liées au plastique et destinés à faire partager les retours d'expérience pour essaimer les pratiques et dupliquer les actions à plus grande échelle sur le territoire régional.

N°148 : Convention cadre de coopération entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la CCI Nice Côte d'Azur 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** le versement d'une participation financière d'un montant de 20 000 € au titre de l'année 2020 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020, chapitre 65, article 65738 fonction 90 ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de désigner le représentant CAPG technique à la commission de suivi du projet ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

La séance est levée à 17 h.

Le présent compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de la CAPG.

Fait à Grasse, le 29 septembre 2020


Le Président

Dérôme VIAUD
 Maire de Grasse
 Vice-président du Conseil départemental
 des Alpes-Maritimes

